

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

SEANCE DU 11/03/2021

Le jeudi 11 mars 2021 à 18h, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués le vendredi 5 mars 2021, se sont réunis en visioconférence à la Mairie du 2ème.

Présidence de M. Pierre OLIVER Maire du 2ème arrondissement

SECRETAIRE : Mme Stéphanie STAN

PRESENTS : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Roland BERNARD, Mme Pauline GROSJEAN, M. François ROYER, Mmes Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINE, MM. Denis BROLIQUIER, Valentin LUNGENSTRASS, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Stéphanie STAN, Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX.

M. le Maire : Mesdames, Messieurs les conseillers bonjour. Soyez les bienvenus pour ce conseil d'arrondissement.

Je déclare ouvert ce conseil d'arrondissement du 11 mars.

Pour notre séance de ce jour je vais demander à Stéphanie Stan d'assurer les fonctions de secrétaire. Merci de procéder à l'appel nominal.

Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal du 19 février ? Si personne n'a d'observations à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19/02/21

Je vais maintenant céder la parole à Mme Nathalie Carlino pour un hommage à James Bansac qui nous a quittés.

Mme Carlino : Je vous remercie M. le Maire, c'est avec une grande tristesse et beaucoup d'émotion que nous avons appris la disparition de James BANSAC, grand peintre bâtisseur et habitant du 2^e arrondissement. Je tiens à remercier notre Maire du 2^e arrondissement, Pierre Oliver, pour avoir exposé dans le hall d'entrée de la Mairie, une de ses œuvres. Pour parler de James Bansac, qui de mieux pour le faire que sa petite-fille. Ce que je vais vous lire, c'est le texte de Delphine Bansac :

« James Bansac était un peintre lyonnais, il a fait ses études à l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon. A sa sortie en 1945, il obtient le prix de Paris qui récompensait chaque année le talent d'un élève.

Avec ses amis peintres, ils créent le mouvement du « Sanzisme », où ils manifestent leur identité avant-gardiste, en ne laissant pas enfermer leurs toiles dans les « -ismes ».

Dans les années 50, sa vie bascule quand il rencontre Charles MERIEUX. Il devient alors architecte et construit l'Institut Mérieux.

Mais James BANSAC était avant tout un être attentionné, intelligent, profondément gentil et absolument adorable.

Il a placé son existence familiale au centre de ses préoccupations essentielles, avec son inséparable Malou, leurs 4 garçons, leurs 13 petits-enfants et les 4 arrières petits-enfants. »

Je vous remercie

M. le Maire : Merci Mme Carlino, je vous propose de respecter une minute de silence.

Nous avons à l'ordre du jour de cette séance 26 délibérations. Pour la première délibération, il s'agit du « Lancement des opérations n°60020600 "Plan de végétalisation et désimperméabilisation des cours d'écoles 2021-2026" et n° 60004526 " Végétalisation et projet espace nature Enfance 2021-2026" et affectation d'une partie des AP n°2021-3, programme 00006 et n° 2021-1, programme 00002 - Autorisation donnée au Maire de candidater à des appels à projets et à percevoir des recettes. Tout cela va vous être présenté par M. François Royer.

02/21/81 Lancement des opérations n°60020600 "Plan de végétalisation et désimperméabilisation des cours d'écoles 2021-2026" et n° 60004526 " Végétalisation et projet espace nature Enfance 2021-2026" et affectation d'une partie des AP n°2021-3, programme 00006 et n° 2021-1, programme 00002 - Autorisation donnée au Maire de candidater à des appels à projets et à percevoir des recettes

RAPPORTEUR : François ROYER

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

02/21/82 Eglise St Nizier - Restauration intérieure - opération n° 02017513 - 1 rue St. Nizier à Lyon 2ème - Lancement des études et autres prestations de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1, programme 20005

RAPPORTEUR : Jean-Bernard NUIRY

ADOPTE A LA MAJORITE

14 VOIX POUR

1 NON PARTICIPATION AU VOTE : Olivier FERNOUX

02/21/83 Lancement des opérations n° 06011519 - EI 06011 Groupe scolaire Antoine Remond - travaux de conservation du patrimoine, n° 02003537 - EI 02003 Groupe scolaire Michelet - travaux de conservation du patrimoine et d'accessibilité, n° 02004003 - EI 02004 Groupe scolaire Lucie Aubrac - travaux de conservation du patrimoine, n° 04006550 - EI 04006 Groupe scolaire Joseph Cornier - travaux de conservation du patrimoine - , et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme n° 20006

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/21/84 Cession à la Métropole des deux tiers des actions détenues par la Ville de Lyon au capital de la SPL Lyon Confluence

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : La Ville est actionnaire minoritaire de la SPL Lyon Confluence et détient, à ce titre, 65 actions pour un total de 99 091,85 €. Lors du contrôle des comptes des exercices 2008 à 2016, la Chambre régionale des comptes a mis en évidence que l'objet social de la SPL ne s'inscrit plus dans le cadre des compétences d'attribution actuelles de la Ville de Lyon. La CRC recommande donc à la SPL de modifier la composition de son capital. En qualité d'actionnaire minoritaire, la Ville a la possibilité de se maintenir au capital de la SPL à condition de céder plus des deux tiers de ses actions à la Métropole de Lyon. Cette reconstitution de l'actionnariat de la SPL permettra de le mettre en cohérence avec la réalité des missions exercées par la société. Suite à cette reconstitution, la SPL Lyon Confluence sera détenue à hauteur de 98,25% par la Métropole de Lyon et 1,75% par la Ville de Lyon.

M. Lungenstrass : M. le Maire, je précise juste que je ne prends pas part au vote étant administrateur de la SPL.

ADOPTE A LA MAJORITE

14 VOIX POUR

1 NON PARTICIPATION AU VOTE : Valentin LUNGENSTRASS

02/21/85 Lancement de l'opération n° 60026863 "Rénovation de l'éclairage de voies structurantes 2021-2026" et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 20013

RAPPORTEUR : François ROYER

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/21/86 Approbation d'une convention de partenariat "Étude de diagnostic et d'évaluation des risques sanitaires et environnementaux liés à la présence de cyanobactéries dans certains plans d'eau de la Ville de Lyon" entre l'ISARA à Lyon, école d'ingénieurs en agronomie, agroalimentaire et environnement, et la Ville de Lyon

RAPPORTEUR : François ROYER

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/21/87 Elaboration du règlement local de publicité (RLP) de la Métropole de Lyon - Débat sans vote sur les orientations générales du règlement local de publicité métropolitain

RAPPORTEUR : Anne-Sophie CONDEMINE

Mme Condemine : Il s'agit d'un débat sans vote. C'est une présentation réglementaire du règlement de publicité tel qu'il est voulu pour qu'il soit voté ensuite à la Métropole. Juste rappeler que jusqu'à présent, il n'existait pas de règlement local métropolitain et qu'il y avait 42 communes du territoire qui disposaient de leur règlement communal. Celui-ci a pour objectif, en réalité, d'harmoniser les règles en matière d'affichage sur la voie publique. C'est un règlement qui est en cours d'élaboration depuis 2017 et qui a déjà fait l'objet de concertations, que ce soit auprès des Maires, à travers la CTM ou même auprès des associations, des Chambres consulaires et du SYTRAL. L'échéance pour produire ce règlement local de publicité a été reculée par les législateurs et on est sur une échéance qui est à juillet 2022. Les objectifs, il y en a trois, c'est garantir un cadre de vie de qualité, développer l'attractivité métropolitaine et développer l'efficacité des outils à la disposition des collectivités grâce à l'harmonisation des règles tout en tenant compte des spécifications locales.

Le nouvel exécutif souhaite renforcer les orientations qui avaient été élaborées en 2018 et met vraiment l'accent sur le cadre de vie. Alors, pour avoir bien écouté le vice-président de la Métropole, lorsqu'il en a fait la présentation, il a présenté les 4 orientations qui sont la préservation, la qualité paysagère et urbaine avec notamment un maximum de 2m² sur les bâches de chantier par exemple. Il n'y aura plus de possibilité de faire de très grandes bâches comme on voit actuellement. Il y a une lutte contre la pollution lumineuse. Là, il s'agit des panneaux tels que vous les voyez tous à travers la ville. Il y a une volonté de développer un cadre de vie apaisé avec une limitation de la publicité et une mutualisation des endroits pour faire cette publicité tant que possible et une harmonisation réglementaire pour une équité territoriale, notamment avec des encouragements à des petits formats et des micros affichages sur les magasins. Voilà pour les grandes lignes, je crois qu'il faut reconnaître que ce règlement de publicité était, et est, très attendu par les communes, tant il est vrai que ce besoin d'harmonisation est essentiel. Après, je regrette juste que les discours du vice-président soient allés dans des extrêmes, parce que là où tout le monde est d'accord, sur cette nécessité d'harmoniser et de réglementer la publicité qui, notamment dans les villes, sont tout à fait excessives, il est allé jusqu'à stigmatiser qu'il ne fallait surtout pas faire de publicité pour Mc Do, parce que c'était encourager les repas d'animal mort, que les publicités étaient très moches. Il ne fallait pas non plus faire de la publicité pour Amazon, parce que cela enrichissait Jeff Bezos. Je ne crois pas que ce genre de discours soit vraiment nécessaire étant donné que nous sommes tous en général d'accord pour reconnaître qu'il faut harmoniser et réglementer ces espaces de publicité.

M. le Maire : J'ai vu que M. Lungenstrass avait levé la main, je vous donne la parole.

M. Lungenstrass : Je voulais en quelques mots faire un peu de pédagogie sur le sujet. Effectivement, le RLP comme l'a très bien présenté Mme Condemine, a été initié dans un processus qui avait déjà commencé avec une longue concertation de plus d'un an qui avait été menée sous la précédente mandature. La volonté effectivement de notre nouvelle majorité métropolitaine est de continuer ce processus avec le débat sans vote que nous tenons aujourd'hui et qui se tiendra aussi au conseil municipal de la semaine prochaine avec une délibération du RLP qui du coup viendra dans les prochains conseils métropolitains. Il y aura aussi une enquête publique qui se tiendra une fois que le texte sera consolidé avec le retour de l'ensemble des 59 communes, début 2022 pour une mise en application du RLP.

Actuellement toutes les communes notamment à travers les CTM sont impliquées ; en tous les cas, leurs avis sont demandés, que ce soit d'une manière formelle par ce débat sans vote où, effectivement, les procès-verbaux seront transmis au vice-président, ou alors à travers les remontés de fond, et c'est à ce titre que j'avais demandé aux 9 arrondissements des remarques particulières sur la base d'un document de discussion avec un certain nombre de préconisations faites. Les arrondissements ont, en grande majorité, répondu présents ce qui a permis d'alimenter un certain nombre de discussions. Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que ce RLP, c'est quelque chose qui est réglementé et encadré par la loi. Il y a un certain nombre de choses que l'on ne peut pas faire. Par exemple, on ne peut pas réglementer le contenu. Je mentionne juste qu'aujourd'hui, dans le cadre des auditions à l'Assemblée nationale sur la loi Climat résilience, il y avait une longue discussion sur ce sujet, notamment sur la place de la luminosité des dispositifs, le sujet de la pollution lumineuse sur la place des panneaux numériques et d'autres. Ce sont des discussions qui sont en cours, donc le cadre réglementaire pourrait ou non évoluer. Merci.

PRIS ACTE

02/21/88 Périmètres scolaires

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

Mme Grosjean : Tous les conseils d'arrondissement ont été interrogés sur ce sujet, bien qu'ils ne soient pas tous concernés, ce qui est notre cas pour cette année. Simplement, sachez que le conseil municipal a la responsabilité de définir la répartition des élèves lyonnais dans les différentes écoles de la ville en fonction de leurs adresses. Ces périmètres scolaires peuvent être révisés chaque année afin de faire correspondre l'offre d'un établissement scolaire avec les besoins identifiés sur le territoire. Nous ne sommes pas concernés cette année, comme je vous le disais, je ne vois pas d'objection à voter cette délibération. J'ajouterai simplement que nous serons de fait, et à plus d'un titre, concernés l'année prochaine et qu'on souhaite vivement cette co-construction, qui semble-t-il a été le cas dans les autres arrondissements, pour le jour où nous serons nous-même concernés.

Mme Carlino : Pour le périmètre scolaire, je serai contre par rapport à l'école Lévi-Strauss, puisque cette année c'est une école du périmètre du 1^{er} arrondissement qui souffre de cette fermeture qui est un service public. Ce qui est très dommage à mon sens pour l'arrondissement et pour la ville de Lyon. D'autres écoles dans le 5^{ème} arrondissement qui ont des sauts d'effectifs risquent l'année prochaine et d'autres années, d'être fermées.

ADOPTE A LA MAJORITE

14 VOIX POUR

1 VOIX CONTRE : Nathalie CARLINO

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

Mme Grosjean : Il s'agit d'une délibération qui n'enchant personne, vous vous en doutez. Pour répondre à Mme Carlino, dans la mesure où cela ne rentrait pas dans la modification de périmètres de cette année, nous concernant, je ne me suis pas opposée à la délibération des périmètres scolaires qui était proposée. Cette parenthèse étant fermée, je vais me permettre de faire un petit rappel sur l'historique de cette école. L'école élémentaire Lévi-Strauss avait été fermée en 2016, puis trois ans plus tard, à la rentrée 2019 c'est la maternelle qui avait été fermée par décision du Conseil municipal. S'en était alors suivi un bras de fer juridique entre les parents, soutenus à l'époque par Nathalie Perrin-Gibert qui était Maire du 1^{er} arrondissement et la Ville de Lyon. Ils avaient eu gain de cause et l'école avait donc pu se maintenir. Il faut toutefois noter que cette fermeture annoncée et l'impossibilité de s'inscrire administrativement jusqu'à tard dans la période, n'avait pas été favorable au maintien d'effectifs satisfaisants car certaines familles avaient anticipé leur départ. Fermer une école n'est pas un acte anodin et le retour en arrière sera impossible. Alors, certes, la tendance inquiétante de baisse de la présence des familles du centre-ville ne laisse pas présager d'une augmentation conséquente des effectifs scolaires dans la Presqu'île nord dans les mois à venir et nous sommes les premiers à nous en inquiéter. Oui, il y aura malheureusement de la place dans les écoles du 1^{er} et à l'école Lamartine pour absorber ce surplus d'élèves. La directrice de l'école Lamartine est tout à fait prête à les accueillir. Mais comment prendre une décision aussi lourde de conséquences alors que les projections d'effectifs pour la rentrée prochaine sont très incertaines et la période que nous vivons n'a, vous en conviendrez, rien de normale ? Est-ce que la Mairie centrale ne devrait pas plutôt s'attaquer à la cause de cette fuite des familles plutôt qu'aux conséquences ? Pourquoi la qualité de vie se dégrade dans la Presqu'île nord au point qu'elle se vide lentement de ses familles ? C'est plus urgent à mon sens que de fermer une école. Si on n'agit pas rapidement pour arrêter cette hémorragie, d'autres classes, d'autres écoles suivront et c'est tout l'équilibre d'un quartier qui sera à terme menacé. Enfin, cette école qui ferme aujourd'hui, c'est la fermeture d'un service public de proximité et, pour moi, c'est en rupture totale avec les ambitions de proximité et de reconstruction portées par la nouvelle majorité de la Mairie centrale. Preuve en est, cela divise même le sein de cette majorité sans parler des soutiens d'hier qui ont aujourd'hui renié leurs convictions passées. Pour toutes ces raisons, je vous demanderais de voter contre cette délibération.

M. le Maire : Pour prolonger les propos de Mme Grosjean, que je partage totalement, on peut noter l'abandon des familles du 1^{er} arrondissement de la part de Nathalie Perrin-Gibert, et de Grégory Doucet. La France Insoumise et Europe Ecologie les Verts étaient les premiers à l'époque à se plaindre auprès de Gérard Collomb de la fermeture de cette école et, après 8 mois, nous proposent d'ores et déjà la fermeture de ce groupe scolaire. Et Mme Grosjean vous avez dit quelque chose de juste, aujourd'hui on assiste à une fuite des familles du centre-ville pour une raison très simple, c'est que plus le temps passe, moins c'est agréable d'y vivre. Et pourquoi c'est moins agréable d'y vivre ? Parce que l'on ne traite pas les problèmes de sécurité. On aura l'occasion tout à l'heure d'en parler dans le cadre de la PPI et du Plan de Mandat. Le fond du problème est qu'en ne s'attaquant pas aux rodéos, aux tapages, aux agressions, vous n'incitez pas les familles à rester ici. Et quand vous ajoutez à cela les problèmes liés au coût de l'immobilier dans cette partie de l'arrondissement, de fait, vous ne pouvez plus avoir de familles en centre-ville et nous le regrettons. Nous, à la mairie du 2^e arrondissement, on se battra pour garder les familles dans le nord de la Presqu'île.

M. Bernard : Je vais m'abstenir, pour la simple et bonne raison que j'étais dans la majorité précédente. Et cette majorité précédente a eu l'obligation de regarder le sujet de cette école avec pertinence et la majorité de l'époque avait effectivement demandé la fermeture.

M. le Maire : Merci M. Bernard de votre intervention.

REFUSE A LA MAJORITE

12 VOIX CONTRE : Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Maryll GUILLOTEAU, Pauline GROSJEAN, François ROYER, Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINE, Denis BROLIQUIER, Jean-Bernard NUIRY, Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Stéphanie STAN, Nathalie CARLINO.

2 VOIX POUR : Valentin LUNGENSTRASS, Olivier FERNOUX

1 ABSTENTION : Roland BERNARD

02/21/90 Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de petite enfance pour un montant total de 6 663 760 euros - Exercice 2021 – Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions cadres.

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

Mme Grosjean : Pour rappel, nous avons voté au mois de décembre, une avance sur la première tranche de ces subventions de fonctionnement qui sont habituellement versées en 2 phases. Une phase en début d'année et une phase au mois de septembre en fonction des dépenses réelles. Il avait été décidé au mois de décembre de voter une avance pour ne pas mettre les associations en difficulté de paiement, de salaires et de toutes leurs charges. On vote aujourd'hui le complément de cette 1^{ère} tranche. On note quelques évolutions parfois à la hausse, parfois à la baisse, tout cela est expliqué de façon très logique par des ouvertures ou fermetures de berceaux sur certains établissements, par le recours massif de certaines structures à l'intérim pour remplacer les personnels qui ont été très touchés par le COVID. Tout cela a été fait en concertation avec les structures, j'ai pu rencontrer les directeurs de crèches cette semaine à l'occasion d'une commission. Je vous demande d'approuver le vote de ces subventions.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/21/91 Lancement des opérations n° 60004524 "aménagement petite enfance (petits travaux) 2021 - 2026", n° 60004528 "prévention de l'usure professionnelle et mise en conformité réglementaire 2021 - 2026", n° 60004525 "plan canicule structures petite enfance 2021 - 2026, et n° 60004001 "mobilier et matériel équipements en gestion municipale - Enfance 2021 - 2026 et affectation d'une partie des AP n° 2021-1 et 2021-3, programme 00002.

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

ADOpte A L'UNANIMITE

02/21/92 Approbation de conventions cadre entre la Ville et 6 associations œuvrant dans le domaine culturel

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Je donne un avis favorable concernant l'association Arty Farty et j'en profite pour annoncer les dernières mesures qui ont été prises par rapport au COVID et aux Nuits Sonores. Il a été choisi de maintenir la partie « European Lab » qui est la partie conférence plutôt orientée sur l'international avec une possibilité de visioconférence. Mais pour ce qui est des concerts et de la partie Nuits Sonores, cela va être décalé soit sur la période de juillet, soit sur la période de septembre suivant les conditions sanitaires.

Mme Verney-Carron : M. le Maire, je ne prends pas part au vote pour un certain nombre de raisons. Je m'occupe de la Culture à la Région qui finance ces différentes structures.

ADOpte A LA MAJORITE

14 VOIX POUR

1 NON PARTICIPATION AU VOTE : Florence VERNEY-CARRON

02/21/93 Attribution de subventions de fonctionnement aux huit lieux conventionnés "Scènes découvertes" pour un montant global de 360 000 euros sur les enveloppes Fond d'intervention culturel et Fonds d'intervention musiques actuelles - Approbation de conventions d'application

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Malgré la crise, ces lieux sont restés partiellement ouverts puisqu'ils ont lancé une initiative, que nous soulignons à la Mairie du 2^e : « Nos lieux sont fermés au public mais ouverts aux artistes » : du coup, les artistes ont eu accès à ces scènes pour s'exercer ou pour pouvoir créer en attendant de pouvoir accueillir du public.

Mme Verney-Carron : Pour cette délibération également, je ne prends pas part au vote.

ADOPTE A LA MAJORITE

14 VOIX POUR

1 NON PARTICIPATION AU VOTE : Florence VERNEY-CARRON

02/21/94 Délibération cadre définissant les nouveaux engagements climatiques de la Ville de Lyon à l'horizon 2030

RAPPORTEUR : Stéphanie STAN

Mme Stan : Sur cette délibération, j'invite la majorité à s'abstenir.

M. Lungenstrass : Monsieur le Maire, chers collègues, quelques mots sur cette délibération essentielle. Les scientifiques depuis plus de 50 ans, le GIEC presque toutes les années, les associations depuis des années, le Haut conseil pour le climat (HCC) dans ses rapports, le secrétaire général des Nations Unies le 12 Décembre 2020 : tous alertent sur l'urgence de la situation vis-à-vis de l'emballement climatique, ainsi que sur la nécessité de tous les territoires de renforcer leurs engagements pour suivre les objectifs des accords de Paris. Nous nous devons de diminuer massivement nos émissions de gaz à effet de serre.

En parallèle, la biodiversité s'effondre et les ressources se raréfient ou, a minima, leur extraction se complexifie. C'est pour cela que nous allons rehausser nos objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et déclarer l'état d'urgence climatique. Nous sommes obligés, pour les générations présentes comme les générations futures, de mettre en adéquation nos modes de vie avec les limites planétaires. Beaucoup s'accordent sur le fait qu'il faut agir, mais là est la spécialité du changement climatique, il ne s'agit pas seulement de s'orienter dans la bonne direction, il faut aussi y aller à la bonne vitesse. J'invite tout le monde à s'informer sur les ordres de grandeur des efforts à effectuer, à partager le diagnostic de l'urgence climatique et à se mettre en action, dans sa vie privée, dans sa vie professionnelle, dans sa vie citoyenne.

Dans le 2^{ème} arrondissement comme ailleurs, soyons des acteurs de la sobriété énergétique, de la frugalité matérielle, du réemploi et du recyclage, de la végétalisation, de l'accès à l'eau, de la lutte contre les inégalités liées, de la transition des mobilités, du respect du vivant, de l'utilisation de matériaux à très faibles impacts. Je vous remercie.

ADOPTE A LA MAJORITE

3 VOIX POUR : Valentin LUNGENSTRASS, Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX.

12 ABSTENTIONS : Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Maryll GUILLOTEAU, Roland BERNARD, Pauline GROSJEAN, François ROYER, Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINE, Denis BROLIQUIER, Jean-Bernard NUIRY, Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Stéphanie STAN

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

Le budget total prévu s'élève à hauteur de 1,2 milliards d'euros sur la période 2021-2026. Douze secteurs ont été dégagés :

- 355 millions d'euros pour le Scolaire
- 136 millions d'euros pour la Culture et le Patrimoine
- 125 millions d'euros pour l'Administration Générale
- 120 millions d'euros pour la Végétalisation et les Espaces Publics
- 101 millions d'euros pour les Sports
- 94 millions d'euros pour l'Aménagement urbain et l'Habitat
- 82 millions d'euros pour les Solidarités et la Jeunesse
- 72 millions d'euros pour l'Enfance
- 50 millions d'euros pour le budget participatif destiné aux projets de proximité
- 39 millions d'euros pour l'Eclairage public
- 25 millions d'euros pour le Développement économique et le Rayonnement international
- 10 millions d'euros pour la Sécurité

A noter également 165 millions d'euros pour « tous secteurs », dans lequel finalement vous avez des achats de foncier, des mises en accessibilité, des travaux de maintenance, etc...

Quand on reprend les grands projets par thématique, sur l'environnement, la mobilité, l'urbanisme et la nature en ville, ce que l'on peut noter c'est le grand plan de rénovation du patrimoine public, notamment les bâtiments des mairies d'arrondissement avec l'isolation.

On note également la réduction de la place de la voiture en ville, la vitesse abaissée à 30 km/h dans Lyon et on apprend d'ailleurs la piétonnisation totale de la Presqu'île d'ici à 2026. La création du Réseau express vélo. Egalement, un point sur lequel on est tout à fait favorable, il s'agit de la végétalisation massive des espaces publics.

Du point de vue des thématiques enfance, culture et sports, on peut noter la rénovation et la construction de groupes scolaires. Pour ce qui nous concerne, il y a un groupe scolaire à la Confluence.

La culture, c'est le deuxième secteur d'investissement. La nouvelle municipalité veut œuvrer pour une plus grande pratique amateur et redynamiser les dispositifs événementiels culturels. Sur le sport, la révision de l'attribution des subventions aux associations ainsi que des critères d'attribution des créneaux sportifs, avec une volonté de s'investir sur des « événements sportifs qui médiatisent et promeuvent la féminisation, l'inclusion et les pratiques écoresponsables ».

Sur les finances et la démocratie participative, il y a une volonté de privilégier la finance verte (banques éthiques, fonds européens, financements citoyens et mécénat) et la création d'un budget participatif. Il y a une place renforcée pour les arrondissements via la CMA. Ça, c'est plus discutable parce qu'il ne se passe pas grand-chose.

Emploi, international, tourisme et grands événements, il y a un soutien à une économie plus durable et solidaire. On nous recommande d'utiliser, et je sais que c'est un sujet auquel tient beaucoup Aurélie Bonnet Saint Georges, la monnaie locale, la Gonette !

Le rayonnement international, la majorité souhaite s'appuyer sur « le cinéma, la lumière, la soie et la gastronomie ». Sur les grands événements : la diminution de l'impact environnemental de la Fête des Lumières de 30% d'ici à 2026. L'amélioration de l'accueil inconditionnel et de l'accès aux droits des personnes en situation de migration.

Sur la sécurité, on note que c'est le dernier budget voulu par la municipalité, ce qui est, de ce point de vue-là, un très mauvais signe. Ce qui est expliqué, c'est la volonté d'une ville apaisée, refonte de la coordination entre la Police Nationale et la Police Municipale. Autant vous dire qu'il ne va pas se passer grand-chose. On nous parle d'un audit sur la vidéo surveillance afin de vérifier son efficacité. Et puis, comme vous pouvez le lire dans les journaux depuis mardi, on l'apprend par la presse, jamais dans les documents administratifs, la volonté d'un budget genré.

Voilà ce que je pouvais dire. Peut-être pour conclure cette intervention, je pense qu'il vaut mieux un budget géré qu'un budget genré !

M. Lungenstrass : Monsieur le Maire, chers collègues, le plan de mandat que notre majorité municipale présente ici a été rédigé avec détermination, conviction et fidélité au programme porté au printemps 2020.

Il réunit les grandes orientations politiques portées par chacune et chacun des adjoints et conseillers délégués membres de l'exécutif municipal. Il fixe nos priorités pour les années à venir et est articulé à la PPI, d'un montant de 1,25 Milliards d'€.

Nous y avons mis les valeurs de transition écologique, de relance économique, de justice sociale et d'équité territoriale. Elles ont d'autant plus de sens avec la crise sanitaire que nous traversons.

Nous avons également défini dans ce plan de mandat, six défis à relever que je vous présente :

- Réconcilier Lyon avec le vivant : il est nécessaire que chaque politique engagée intègre l'adaptation de notre ville aux effets du changement climatique, la revitalisation de la biodiversité, les objectifs d'amélioration de la qualité de l'air, de préservation de la ressource en eau et d'accroissement des espaces urbains dédiés à la nature. D'ailleurs, certaines délibérations de ce conseil d'arrondissement pour lesquelles nous sommes appelés à donner un avis, font justement l'objet de lancement d'opérations de programme pour végétaliser les cours d'école, les parcs, les rues, les espaces publics de Lyon et de notre arrondissement. Nous traduisons ainsi les objectifs du plan de mandat en action concrète.

- Inscrire Lyon dans les limites planétaires : De manière générale, les choix impulsés par nos délégations en matière d'énergie, d'aménagement, de mobilité, d'habitat, d'économie, d'événements, d'animations s'inscrivent dans une vision large de la gestion écologique du territoire en prenant notamment en compte l'utilisation des ressources naturelles.

- Lyon, une ville résiliente, enracinée dans son bassin de vie : la relocalisation de filières ou la structuration de filières locales est une voie de résilience dans laquelle nous nous engagerons, pour créer des emplois, pour réduire les impacts environnementaux liés au transport, pour sécuriser nos approvisionnements.

- Lyon, ville inclusive qui assure que chacun ait une place : Lyon prendra davantage soin de ses habitantes et de ses habitants, insistant sur l'inclusion des populations fragiles et la protection des plus vulnérables.

- Lyon, ville impliquante, pour faire société autrement, donner envie, donner confiance : nous avons la volonté forte de redonner envie et confiance aux habitants et habitantes pour s'engager dans la vie politique locale. Nous souhaitons impliquer plus et mieux chaque acteur de notre ville, en améliorant nos pratiques démocratiques locales.

- Lyon, ville de la coopération : d'autant plus en cette période, nous devons être exemplaires dans l'expression de nos solidarités et dans notre manière de laisser place à l'entraide. Il ne s'agit pas ici que d'affichage mais bien de la définition d'un cap et de valeurs pour nos politiques publiques locales, que nous traduisons concrètement à travers notre PPI.

Je tiens aussi à rappeler notre ambition de dédier plus de place aux mairies d'arrondissement, premières portes d'entrée des services publics. Avec la création de la Conférence des Maires d'Arrondissement, nous offrons un espace de dialogue régulier entre Mairie centrale et mairies d'arrondissement.

Echelon de proximité, l'arrondissement sera aussi au cœur des démarches de démocratie locale et d'implication citoyenne. En tant qu'élus du 2^{ème} arrondissement de la majorité municipale, nous veillerons à impulser cette dynamique démocratique et à la réalisation de ce plan de mandat.

Enfin, pour vous répondre sur les questions de sécurité, parce que vous avez davantage présenté la PPI que le plan de mandat, sachant qu'il ne faut pas confondre, même si c'est un peu technique, les budgets de fonctionnement et d'investissement : les enjeux de sécurité sollicitent bien les budgets de fonctionnement, mais beaucoup moins de l'investissement.

Je vous remercie.

M. le Maire : J'ai été un peu obligé de donner les chiffres. Je sais que vous avez plutôt l'habitude de faire l'inverse, c'est-à-dire de nous faire voter les thèmes généraux et après on s'arrange pour voir si les chiffres rentrent là-dedans, parce que vous nous avez expliqué à l'instant que vous vouliez donner un poids plus important aux arrondissements alors je note l'intention qui est louable, après, dans les faits, sachez, Mesdames et Messieurs, à l'heure où on se parle, on vote et on va voter tout à l'heure une PPI sans savoir les enveloppes précises pour le 2^e arrondissement et j'y reviendrai tout à l'heure. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. Chaillet : J'ai entendu une pratique sportive écoresponsable. En tant que sportif, et ancien élu aux Sports, je sèche ? Si M. Lungenstrass pouvait nous éclairer là-dessous ?

M. le Maire : Je vois que M. Fernoux a levé la main.

M. Fernoux : J'adore le sport aussi, et je suis un grand fan du Tour de France. Grégory Doucet, je ne vais pas revenir sur la polémique qu'il y avait eu, mais actuellement il y a beaucoup de courses, que ce soit des cyclo sportives, des courses à pied, de natation, qui se repositionnent clairement sur « est-ce qu'on peut faire des événements écoresponsables ? » Ecoresponsable cela veut dire, au lieu de donner 50 000 petites bouteilles d'eau, ce qui se faisait avant sur toutes les courses à pied, on va donner des gobelets en carton. Il y a toute une facette des courses actuellement qui est en train de se remettre en place pour avoir une éco responsabilité meilleure. Sur le Tour de France, il suffit de voir le nombre de motos et de voitures qu'il y a devant et derrière la course, c'est énorme. Là-dessus, il y a des perspectives d'évolution qui doivent être mises en place assez facilement et tous les protagonistes aux courses vont dans ce sens-là aussi.

M. Chaillet : Très bien, il s'agit de 2 événements dans l'année en fait, le Tour de France et le Running Lyon qui n'aura plus lieu à Lyon d'ailleurs d'après ce que j'ai compris. Il ne s'agit pas du sport de masse.

M. Bernard : Je prends la parole à titre personnel, ce qui n'engage pas, bien entendu, la majorité d'arrondissement à laquelle j'appartiens. J'en ai assez de ces discours où on nous culpabilise en permanence. Le réchauffement climatique, je vous dis simplement qu'en 1960 il y avait 6 milliards d'individus sur la planète. Aujourd'hui nous sommes plus de 8 milliards. Deux milliards de plus à 37,5° je pense aussi que cela contribue à notre réchauffement climatique et je pense aussi, que comme il faut les nourrir, effectivement, cela contribue au réchauffement climatique. Alors, arrêtez d'avoir ce dogme de la planète qui brûle, c'est insupportable pour des citoyens comme nous, qui aujourd'hui, faisons des efforts considérables. Et cela ne date pas d'aujourd'hui puisque les majorités précédentes l'ont fait. Je vous rappelle Michel Noir avec l'anneau bleu, je vous rappelle Gérard Collomb avec les Berges du Rhône et les berges de Saône. Je crois qu'il faut arrêter de nous punir en nous disant que nous sommes des assassins de la planète. Je le dis fermement, c'est ma voix personnelle, je n'engage pas mes collègues de l'arrondissement.

M. Lungenstrass : Je crois, M. Bernard, que vous n'avez rien compris sur le sujet du changement climatique, je vous laisserai lire un certain nombre de rapports du GIEC sur la trajectoire à suivre, sur la vitesse à suivre sur la question de l'urgence climatique. Vous n'avez effectivement rien compris, je passe sur votre commentaire.

M. Bernard : Arrêtez de nous culpabiliser en permanence, parce que ce n'est pas vrai ce que vous nous dites, il y a effectivement des facteurs physiques qui se posent sur le réchauffement climatique, on ne va pas le nier, mais essayez de trouver les causes au lieu de dire c'est de notre faute, que nous n'avons rien fait ! Si, on a beaucoup fait, peut-être pas assez, mais je vous souhaite que vous en fassiez beaucoup plus que nous.

ADOPTE A LA MAJORITE

3 VOIX POUR : M. LUNGENSTRASS, Mme CARLINO, M. FERNOUX

1 VOIX CONTRE : Mme CONDEMINE

11 ABSTENTIONS : Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Maryll GUILLOTEAU, Roland BERNARD, Pauline GROSJEAN, François ROYER, Florence VERNEY-CARRON, Denis BROLIQUIER, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Stéphanie STAN

02/21/96 Lancement de l'opération n° 60024667 "Etudes préalables Espaces verts - enveloppe DRE 2021-2026" et affectation d'une partie de l' AP n° 2021-4, programme 00012

RAPPORTEUR : François ROYER

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/21/97 Lancement de l'opération n° 60023840 "Petits aménagements d'espaces publics ,des parcs et jardins 2021-2026" et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-4, programme 00012

RAPPORTEUR : François ROYER

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/21/98 Lancement de l'opération n° 60023849 "Gestion et conservation des parcs 2021-2026" et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 20012.

RAPPORTEUR : François ROYER

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/21/99 Lancement des opérations n° 60023844 "végétalisation des rues périmètre UNESCO 2021-2026" et n° 60023843 "végétalisation des rues hors périmètre UNESCO 2021-2026" et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 00012.

RAPPORTEUR : François ROYER

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/21/100 Attribution d'une subvention de 14 000 euros au Comité Bouliste Départemental du Rhône et Métropole de Lyon, pour l'organisation du Trophée des Clos Boulistes de la Ville de Lyon d'avril à septembre 2021, et des Tournois Boulistes de Pentecôte 2021

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Le sport boules fait partie de notre tradition lyonnaise et nous donnons un avis favorable.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

02/21/101 Attribution de subventions à divers organismes – Exercice 2021– Approbation d'une convention d'application type aux conventions cadres pour les subventions de fonctionnement

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : Il s'agit d'une délibération annuelle classique par laquelle la Ville conventionne avec des organismes et verse des subventions.

Nous devons nous prononcer uniquement sur les subventions versées aux associations dont l'activité s'exerce sur le territoire du 2^e ou au profit des seuls habitants du 2^e arrondissement. Il s'agit de subventions en investissement d'équipement au Théâtre des Célestins (bâtiments et installations) et de subventions de fonctionnement à des associations : le Centre Régional d'Information jeunesse CRIJ, Arty Farty, le GRAME, la MJC Presqu'île Confluence-Marché gare, Réseau Périscope, Sauvegarde et embellissement de Lyon, Lyon métro transports publics et l'Union des Comités d'intérêts Locaux UCIL.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

14 VOIX POUR

1 NON PARTICIPATION AU VOTE : Florence VERNEY-CARRON

02/21/102 Lancement des opérations 60046577 « Aménagements sportifs 2021-2026 », 60046578 « Renouvellement matériel sportif 2021-2026 », 60046579 « Petits travaux de conservation des terrains de sport 2021-2026 », 60046580 « Rénovation des terrains de sport extérieurs 2021-2026 », 60046581 « Rénovation du patrimoine éclairage des terrains de sport 2021-2026 », 60046582 « Diagnostic et traitement des réseaux humides Sports 2021-2026 », 60046583 « Rénovation des sols sportifs et murs d'escalade 2021-2026 », 60046584 « Rénovation globale des vestiaires 2021-2026 (plan Patrimoine) », 60046585 « Conservation Piscines et Patinoires 2021-2026 », 60046586 « Soutien à l'équipement des clubs sportifs (subventions) 2021-2026 ». Affectation d'une partie des AP n° 2021-2, Programme 00004, AP n° 2021-1, AP n° 2021-2 et AP n° 2021-3, Programme 20004

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Je précise que tous les montants évoqués sont étalés sur les 6 ans à venir et nous n'avons pas le détail.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

02/21/103 Attribution d'une subvention de fonctionnement au FONJEP d'un montant de 701 167 euros à titre de participation financière aux postes de directeurs des 12 Maisons des jeunes et de la culture (MJC) de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la Ville de Lyon, le FONJEP et les associations gestionnaires des MJC

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

M. Fernoux : Je profite de ce rapport pour mettre en avant la forte mobilisation que l'on peut voir en ce moment des citoyens du 2^e arrondissement autour du pôle de vie sociale. Ces riverains ont peur de voir ce pôle disparaître de la place René Dufourt, et je compte sur vous M. le Maire, accompagné par la Mairie centrale pour leur répondre le plus favorablement possible. Merci.

M. le Maire : Merci M. Fernoux, vous savez comme moi que la balle est dans le camp de la Mairie de Lyon et nous attendons avec impatience les différentes propositions.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/21/104 Tarification des salles transférées aux mairies d'arrondissement – mars 2021

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : La Trésorerie Municipale a demandé à la Ville de regrouper dans une seule délibération les différents tarifs de location par les arrondissements de leurs salles transférées. Pour mémoire, les tarifs sont fixés par le Maire de Lyon, la Ville encaisse les sommes perçues lors de la location et reverse 30% des sommes encaissées aux arrondissements, alors que ces derniers assument l'intégralité des dépenses de ces salles transférées. Je formule donc, deux demandes au Maire de Lyon à l'appui de cette délibération :

- Le reversement intégral des sommes perçues sur les locations des salles transférées aux arrondissements : 100% et non pas 30%
- Son engagement de respecter la loi Paris Lyon Marseille et de laisser aux arrondissements leur autonomie dans la détermination des tarifs et la gestion des salles.

Ces deux points seront à l'ordre du jour de la première réunion de la Commission Mixte Paritaire du 2^e arrondissement, quand elle pourra se réunir car nous attendons toujours l'arrêté de désignation des représentants du maire de Lyon.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/21/105 Lancement des enveloppes de dotations des mairies d'arrondissement pour "travaux d'aménagements 2021-2026" et affectation de l'AP n° 2021-6, programme 00008

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : Nouveauté 2021 qui permettra à la Ville de se mettre en conformité avec le rapport de la Chambre Régionale des Comptes : l'intégration de cette dotation dans les états spéciaux des arrondissements et la future création d'un budget d'investissement pour les arrondissements.

Les dotations d'investissement (2 euros par an et par habitant) ne seront donc plus notifiées annuellement mais figurent dans une délibération cadre pour les 6 années du mandat.

Nous serons extrêmement vigilants sur les modalités concrètes de revoyure de cette dotation et les modalités techniques données par la Ville afin de pouvoir réaliser dans les délais impartis les travaux souhaités dans nos équipements transférés, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

ADOpte A L'UNANIMITE

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : Pour faire simple et vous résumer notre vision des choses dans le 2^e arrondissement, il y a plusieurs aspects sur lesquels on est plutôt satisfait suite aux négociations que nous avons pu mener avec la Mairie centrale. Tout d'abord, sur le scolaire et les différents travaux que nous avons obtenus sur les groupes scolaires Condé, Lamartine, Alix, Michelet et Aubrac mais également, mais c'était quelque chose de programmé depuis longtemps, la construction du nouveau groupe scolaire à Confluence dans le cadre de la ZAC 2. Autre point sur lequel on est satisfait : toutes les questions liées au patrimoine, pour vous lire les différents sites qui sont fléchés, on a l'église Saint Nizier, l'église Saint Bonaventure, le Musée de l'Imprimerie et le Théâtre des Célestins. Seul petit regret pour nous, c'est que nous avons fléchi la restauration des 2 chapelles de l'Abbaye d'Ainay qui nous a été catégoriquement refusée par la mairie centrale. Sur la petite enfance également, les 3 nouvelles crèches, le RAM et la relocalisation d'un EAJE.

Autre point sur lequel nous avons négocié fermement et nous avons obtenu gain de cause, c'est sur la fermeture du passage de l'Argue. Un sujet sur lequel nous étions tous d'accord. Je rappelle que nous avons voté à l'unanimité le souhait émis par la mairie d'arrondissement.

Après, nous regrettons qu'il n'y ait aucun investissement dans le 2^e en matière de sécurité.

Plus globalement, nous regrettons que cette PPI ne soit pas plus détaillée. Nous n'avons pas eu accès au détail des projets, à leur temporalité et à leur budgétisation. Selon A. Henocque, « ces chiffres ne sont pas fiables et fiabilisés ». Pourtant, il semblerait que la majorité municipale, alors, je vous demande à vous M. Lungenstrass, ait eu accès au détail de ces chiffres. Et donc, je regrette naturellement ce manque de transparence, malgré ce discours qu'on entend en permanence sur l'ouverture aux arrondissements.

Je vous demande d'ailleurs de nous les transmettre là, de telle sorte que l'on puisse voter a minima en connaissance de cause, là ou rapidement, au prochain conseil municipal. Je trouve cela particulier de nous faire voter une PPI pour le 2^e arrondissement sans avoir le détail des chiffres. On peut aussi noter, j'ai oublié de le préciser tout à l'heure, que vous avez abandonné votre projet de construction d'une piscine à Confluence parce que c'était l'un des projets phare du mandat. Nous militions ici, pour un sujet qui était peut-être trop généré, je ne sais pas, sur un terrain de foot. Donc là-dessus, nous n'avons pas eu gain de cause. Sachez aussi que cette piscine est abandonnée, on aura, semble-t-il, un gymnase. Là-dessus, M. Lungenstrass peut-être avez-vous des précisions à nous apporter sur le détail de cette PPI dans le 2^e arrondissement ?

M. Lungenstrass : M. le Maire, je n'ai pas le tableau exhaustif en ma possession, donc je vous laisserai voir avec la 1^{ère} adjointe. Quelques mots néanmoins pour présenter en quelques points sélectionnés notre programmation pluriannuelle des investissements (PPI).

D'abord, nous avons une dette écologique manifeste, très importante. Nous déclarerons la semaine prochaine l'état d'urgence climatique car notre ville, mais notre planète toute entière en réalité, est sur une trajectoire mortifère quant aux effets du changement climatique. Nous devons donc tout mettre en œuvre pour atténuer ce changement climatique et adapter notre espace de vie à ses conséquences pour parties déjà irréversibles. C'est pour cela que nous votons une PPI de 1.25 milliard d'euros à la Ville de Lyon en plus des efforts considérables effectués également à la Métropole de Lyon et au SYTRAL. Nous l'avons dit, pour espérer maintenir des villes largement vivables, c'est le dernier mandat pour le climat, et ce au niveau de chaque collectivité territoriale et de l'Etat.

Nous héritons aussi d'une dette patrimoniale hors normes avec un sous-investissement non négligeable dans le patrimoine lyonnais, dont les services publics, écoles, crèches, centre sociaux et autres. C'est pour cela qu'une partie très significative de cette PPI est destinée à la construction de nouveaux équipements publics, à la rénovation de notre patrimoine (je pense aux écoles, aux gymnases par exemple) et aussi à la rénovation énergétique du patrimoine lyonnais pour s'engager dans la transition et être exemplaire, tout autant que nous le demandons aux privés.

Dans le 2^{ème} arrondissement, c'est un nouveau groupe scolaire et un gymnase à Confluence, l'ouverture de plusieurs crèches, de relais assistants maternels, la sécurisation du passage de l'Argue ou la rénovation de bâtiments municipaux.

J'ai également mentionné la question du bien-être en ville et de l'adaptation au changement climatique. C'est pour cela que plus de 140 millions d'euros seront dédiés aux espaces publics, dont une végétalisation importante. Dans nos rues, dans nos parcs, mais aussi la création de nouveaux espaces verts généreux, parmi lesquels aussi un certain nombre de forêts urbaines. Pour reprendre l'expression que j'apprécie de la ville de Singapour, *A city in a garden, une ville dans un jardin*, voici l'ambition de la ville de Lyon.

Enfin, ce budget porte pour la première fois un budget participatif à l'initiative des habitantes et habitants et ce à hauteur de 25 millions d'euros d'investissement. C'est un programme important de participation citoyenne, où les habitantes et habitants deviennent un peu plus acteurs de leur territoire. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci M. Lungenstrass, je suis ravi de voir que Singapour est un modèle pour vous. Singapour, haut lieu de la densification urbaine et des caméras de vidéo protection ! Je vous demandais tout à l'heure les chiffres parce qu'Audrey Hénocque, 1^{ère} Adjointe en charge des finances, lors de la conférence de programmation des équipements mercredi matin a dit devant toute l'assemblée que les mairies d'opposition n'auraient pas les chiffres parce que c'était un petit jeu politique. C'est un peu léger pour nous expliquer finalement que vous ne voulez pas être transparent avec les mairies d'arrondissement. Ce que je regrette tout simplement, parce que vous parlez de bien-être en ville, évidemment qu'on a tous envie d'avoir une ville végétalisée, et là-dessus vous avez remarqué qu'on était systématiquement à vos côtés. Vous nous parlez de dette écologique, alors moi, je vais vous parler de la dette sécuritaire que vous êtes en train d'alourdir. Parce que lorsqu'on voit qu'on est en train de mener une étude pour savoir si les caméras de vidéo protection sont utiles, quand on voit qu'on a plus de 30 ou 40 policiers municipaux qui ont quitté les effectifs, je veux dire qu'à un moment donné, vous avez beaucoup d'affichage, de communication, le budget généré, la dette écologique, dans l'absolu, quand on reprend les projets, je peux préciser quelque chose de très simple, mais sur les investissements, beaucoup étaient fléchés par l'ancienne majorité de Gérard Collomb à la Ville et par l'ancienne majorité d'arrondissement par Denis Broliquier. En fait, dans l'absolu vous faites de la communication massive en nous expliquant que vous allez sauver la planète depuis Lyon. On va finalement répondre à cette dette environnementale, alors que dans l'absolu, vous reprenez juste en l'état ce qui était dans les cartons. Et quand on vient vous voir avec nos nouveaux projets, vous nous dites juste non. Et derrière, avoir ce discours systématique, je pense que vous devez vous contenter de nous dire quels sont vos nouveaux projets, arrêtez de mettre uniquement des restrictions supplémentaires parce que quand on fait le détail de ce que vous avez fait jusque-là et de ce qui nous attend, ce sont des contraintes supplémentaires et finalement peu d'impact pour la planète. Sur la végétalisation, on vous a dit qu'on vous soutenait, sur la réhabilitation et l'isolation des bâtiments aussi. Soyez plus transparents, donnez plus de poids aux arrondissements et faites-le réellement. Sur cette délibération, sachez que notre groupe, précisément pour vous montrer que nous sommes de votre côté sur la partie végétalisation, réhabilitation du parc municipal, nous allons nous abstenir et nous ne voterons pas contre.

ADOpte A LA MAJORITE

3 VOIX POUR : M. LUNGENSTRASS, Mme CARLINO, M. FERNOUX

1 VOIX CONTRE : Mme CONDEMINE

11 ABSTENTIONS : Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Maryll GUILLOTEAU, Roland BERNARD, Pauline GROSJEAN, François ROYER, Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINE, Denis BROLIQUIER, Jean-Bernard NUIRY, Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Stéphanie STAN

M. le Maire : Nous avons terminé avec les délibérations de ce conseil d'arrondissement. Y-a-t-il des demandes d'intervention ou questions diverses à aborder ?

Mme Carlino : En fait, tout à l'heure j'ai levé la main mais vous ne m'avez pas vue. C'était en réponse quand vous avez parlé de Nathalie Perrin-Gibert sur la fermeture de l'école Lévi-Strauss. Je voulais rétablir la réalité, en fait on a fait un communiqué de presse en tant que « Lyon en commun », où nous étions tristes de cette fermeture justement de ce service scolaire.

M. le Maire : Très bien, après je constate juste. Vous étiez le groupe « Lyon en commun », le premier à manifester contre Gérard Collomb devant l'école avec les parents. Il y a eu une manifestation qui a eu lieu récemment, on n'a pas vu Mme Perrin-Gibert ou même les écologistes. J'ai bien noté que vous aviez fait un communiqué pour nous expliquer que vous étiez mal à l'aise. Mais nous avons rétabli la vérité, merci Mme Carlino.

Mme Carlino : Je vote contre, « Lyon en commun » est contre cette fermeture.

M. le Maire : Très bien. Y-a-t-il d'autres questions diverses ? Non ?

Merci à tous, notre séance est terminée. Pour votre information, le prochain conseil d'arrondissement aura lieu le mardi 11 mai à 18h. Merci à tous, la séance est levée et bonne soirée.

La séance est levée à 19h30